Historyka. Studia Metodologiczne, Special Issue, 2012, ss. 123–141

# Naissance du Midi Pendant La Revolution

#### Michel Peronnet Montpellier

Michel Peronnet, "The Rise of "Midi" during the Revolution", *Historyka*, XXI, 1991, pp. 15-31

#### ABSTRACT

The abolition of traditional territorial divisions in 1789 was an indirect reason for the rise of new regions comprising adjacent departments. The phenomenon is exemplified by the notion of Midi, a land in the south of France. The author discusses factors that led to the distinction of the southern departments (Méridionaux): the tradition of political activity in the region; peculiar religious relations; distinctive language and customs.

La France de la seconde moitié du XVIIIe siècle présente une structure globale commandée paradoxalement par un régime de monarchie absolue centralisée et par une structure sociale fondée sur la reconnaissance juridique de droits, libertés et franchises propres à chaque ordre, corps ou communautés. Le statut des privilèges l'emporte sur les autres dans les approches de repérage géographique, le repérage est pluraliste dans une France plurielle. Les grands ressorts religieux, administratifs, militaires et judiciaires sont les héritiers d'une tradition plus que millénaire en ce qui concerne le religieux et très largement pluriséculaire pour les autres: les grandes unités de repérage sont les "provinces", unité que l'on sait sans consistance administrative réelle mais unité du vécu historique qui garde le souvenir de grands fiefs et de la trace de leur réunion au royaume. Le repérage géographique dans le royaume de France se fait par référence à ces unités provinciales très souvent dotées d'institutions particulières expression de leurs privilèges.

Gouvernement militaire avec Etats comme le Languedoc ou la Bretagne, sans Etats comme l'Île de France; diocèses religieux plus ou moins



étendus, finage de la communauté villageoise, servent de base aux divisions de l'espace perçues par les Français avant la Révolution: héritières de l'histoire médiévale, ces divisions de l'espace ont souvent conservé leurs noms additionnels, même devenues gouvernement militaire: Dauphiné, Provence, Languedoc, Bourgogne, Normandie, Poitou, Bretagne, Hainaut, Corbières...

Pour en finir avec un "ancien régime", déclaré in-forme et par là non réformable par suite de sa trop grande de-formation, les députés de la constituante décident de rompre avec le passé et de fonder une nouvelle France complètement régénérée. Pour ce faire, dès la fin de l'année 1789, ils décident de procéder à un nouveau découpage du territoire. La province, héritage de la tradition, est repoussée comme porteuse de statuts privilégiés et de franchises et liberté "gothiques": tout ce qui a été aboli dans la nuit du 4 août. Les constituants dessinent de nouvelles circonscriptions relativement égales entre elles au point de vue espace, population et ressources: le principe de découpage retenu est la possibilité donnée à un habitant de se rendre au chef-lieu et d'en revenir en une journée complète. Les noms des nouvelles circonscriptions viennent de montagne (Lozère, Pyrénées, Alpes), de fleuves (Loire, Hérault, Aude, Gard, Somme), de rivières (Ardèche) ou de position géographique (Côtes du Nord, Finistère): ils ont été choisis pour leur neutralité, car ils ne rappellent aucun ancien nom. Dans ce découpage de l'espace administratif, à la fin de 1789, on trouve cette volonté de rupture avec un ancien régime que l'on veut détruire et abolir et la volonté de construire un nouveau régime sur la table rase obtenue par l'abolition de toutes les institutions anciennes.

A partir de janvier 1790, les Français se trouvent placés devant un problème tout nouveau: apprendre à se repérer dans le royaume en utilisant les nouvelles divisions du territoire national: les départements, le district et la commune.

"L'abandon" des privilèges dans la nuit du 4 août 1789 fait évidemment disparaître les statuts particuliers des diverses unités territoriales et crée un vide administratif. Ce vide est rapidement comblé par une nouvelle division administrative du royaume un et "indivisible" qui établit des unités territoriales uniformes et égales, département, district, commune. Dans ce cadre nouveau, la "souveraineté nationale" peut s'exprimer par l'élection. Uniformité, égalité, expression de la souveraineté nationale, sont des principes qui s'inscrivent ainsi sur le territoire et débouchent sur l'union de territoires égaux et uniformes dans le royaume. A cette phase d'organisation par les



députés correspond la phase des fédérations entre les nouvelles unités administratives. A la pluralité des repérages traditionnels succède l'unité du repérage dans un "royaume UN et Indivisible" ou l'uniformité des découpages et l'égalité des circonscriptions amène à la recherche de critères nouveaux de repérage: le centre du royaume fournit la base du repérage et les divers points cardinaux des subdivisions par rapport à ce centre.

Très vite, on le verra plus loin, un nouveau nom est utilisé par les députés placés au centre géographique, au centre politique et au centre d'impulsion — pour désigner les "ci-devant provinces" placées au sud du royaume: Midi. Cette désignation on le notera conserve la tradition sémantique latine des points cardinaux: septentrion, occident, orient, midi et n'intègre que difficilement la tradition anglo-saxonne de nord, ouest, est, sud. Si nord, ouest et est deviennent d'usage courant comme substantif, on notera que septentrional, occidental et oriental eux demeurent courants comme adjectifs. Pour midi, méridional, la différence est patente: ils s'imposent sur sud et surtout sur sudiste qui n'apparaît que tardivement dans l'usage français sous l'influence de son usage en pays d'Amérique du Nord.

C'est à l'assemblée nationale constituante que se crée et s'utilise l'expression "midi" pour désigner un espace territorial et l'adjectif méridional, bientôt substantivé, et méridionaux, pour désigner les habitants de cet espace. La position de centre géographique et surtout de centre politique d'impulsion de l'assemblée nationale place évidemment les repérages géographiques par rapport à cette centralité en l'occurence Paris.

Dans les provinces méridionales le débat politique avait été ouvert à la fin de l'été 1788: il portait sur le rôle et la composition des Etats provinciaux, leur rétablissement ou leur réforme et de ce débat étaient sorti des prises de position importantes sur la représentativité des députés, le mode d'opiner ou encore le nombre de députés à élire. L'assemblée illégale de Vizille en Dauphiné a un retentissement dans les provinces de Provence et de Languedoc.

La crise économique due aux mauvaises récoltes de 1788 se double dans le Midi d'une crise de l'industrie touchée par la concurrence anglaise en Méditerranée et par la fermeture du marché espagnol en Atlantique. Les ports se trouvaient impliqués dans la crise avec plus ou moins de violence. Des associations prenant le nom de patriotes se créent pour fournir des subsistances aux ouvriers privés d'emploi, spécialement à Nîmes. Les villes manufacturières, Nîmes mais aussi Alès, Montauban, les villes portuaires, Marseille et Bordeaux, mais aussi Sète, sont touchées par la crise



économique, détonateur de mécontentement provoquant des mouvements de masse.

La campagne électorale de mars 1789, les mouvements de sens divers et variés de l'été 1789, la formation des municipalités et des gardes nationales, touchent un Midi habitué pour sa part à la vie communautaire municipale.

L'enjeu de pouvoir devient la prise en main administrative du pays contre le pouvoir central mais aussi contre le pouvoir provincial naturellement et à juste titre qualifié d'aristocrate. Le maître mot politique de cet été 1789 est en effet celui-ci, au sens strict du petit nombre de personnes détenant et exerçant le pouvoir aussi bien dans le gouvernement central que dans le gouvernement local. Pour un méridional, l'aristocrate est évidemment celui qui exerce le pouvoir: l'évêque de Languedoc, l'archevêque d'Aix-en-Provence à l'assemblée des communautés, qui représente de droit l'ensemble du clergé; le baron des Etats de Languedoc qui représente toute la noblesse, le maire perpétuel qui se maintient pour avoir acheté sa charge. Tous ceux qui s'opposent à cette "aristocratie" se dénomment les "patriotes". En Dauphiné, en Provence, en Languedoc, les luttes politiques ont opposé Aristocrates et Patriotes qui renforcent les municipalités traditionnelles d'élus tirés de leur rang et organisent des milices bourgeoises.

Comme la vie politique du Midi a été précoce et comme elle joue un véritable rôle inspirateur pour le reste de la France, elle est en butte à la critique des "aristocrates" comme le remarque le président de l'Assemblée nationale constituante, l'archevêque d'Aix: en réponse à la société des Amis de la Constitution qui "demande de célébrer le 4 novembre [...] la mémorable révolution de 1688", l'évoque, en comparaison l'exemple de Marseille:

Les mécontents [...] profitèrent de l'influence que leur laissait le pouvoir dont ils étaient revêtus [...] pour opprimer les bons citoyens [...] C'est ce qui arriva à Marseille [...] une de premières villes du royaume qui s'est montrée digne de la liberté par son courage et par sa haine pour l'oppression et les oppresseurs [...] C'est à tort qu'on l'accuse d'être dans une fermentation perpétuelle<sup>1</sup>.

Le caractère original du Midi de la France est souligné par un député de Lille, d'Elbecq, qui monte à la tribune le 11 juin 1790 au plus fort des troubles du Midi: "Vous êtes affectés par la conduite de plusieurs villes du Midi de la France [...] Les nouvelles des départements du Nord de la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> « Moniteur », 10 novembre 1789.



France vous donneront sans doute satisfaction...". Il évoque à ce propos ,,le caractère réfléchi et mesuré des habitants". Ce qui provoque un beau tollé que Bouche, député d'Aix, conclut par "rien ne peut dans les expressions du préopinant [...] affliger le patriotisme des habitants de nos contrées". Certes ce n'est pas leur patriotisme qui est en cause mais leur irréflexion et leur démesure<sup>2</sup>.

D'autres interventions des députés de l'Assemblée complètent cette image en cours de formation des méridionaux:

C'est à tort qu'an accuse le midi d'être en fermentation perpétuelle3. Les cerveaux inflammables de nos provinces méridionales sont bien plus propres à recevoir ces funestes impressions [...] à Strasbourg on en ferait autant [...] s'il était possible de fondre la glace des têtes germaniques...<sup>4</sup>. On ne connaît pas les contrées du Midi [...] elles sont bien différentes de celles du nord [...] autant pour le ciel que pour le sol<sup>5</sup>. Les scènes d'horreur qui ne cessent de se renouveler dans nos malheureuses contrées [...] [1790] Il semble qu' un génie malfaisant ait voulu racheter les bienfaits de la nature aux hommes qui habitent ces belles contrées: l'agitation est un besoin de leurs âmes brûlantes et la carrière est ouverte aux fourbes, aux enthousiastes qui veulent en abuser [...] Ce fut le berceau de l'inquisition [...] là les albigeois [...] sacrifiés [...] là est une longue chaîne de crimes où la politique est enveloppée du manteau de la religion...<sup>6</sup>,...

Dans le courant de l'été 1790, l'ethnotype du "méridional" se précise et un espace géographique se définit sous le vocable de "Midi" ou encore sous l'expression de "départements méridionaux". Dès lors la notion de Midi fonctionne pour désigner un bloc homogène d'une trentaine de départements et l'enjeu politique que l'on retrouve par la suite mais qui est déjà clair au printemps 1790 est le choix du Midi entre la révolution et la contre-révolution.

Le 23 décembre 1789 l'assemblée reçoit une "Adresse des Confédérés de l'Etoile" avec le texte du serment prêté en cette occasion: "Nous, Français, jurons à Dieu et à la patrie de veiller jusqu'à la mort à l'exécution des décrets de l'assemblée nationale". Le même jour l'assemblée, par décret,

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibidem, 11 juin 1790.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> *Ibidem*, 7 octobre 1790.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> *Ibidem*, 28 octobre 1790.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> *Ibidem*, 4 novembre 1789. Cette réflexion est extraite d'un discours de Bouche, député d'Aix

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> *Ibidem*, 12 novembre 1790.



précise que dans le cadre de la loi électorale sur le cens les "juifs, les protestants et les comédiens" sont éligibles. C'est la traduction tangible de l'égalité des droits et de l'article 10 de la déclaration des droits. "Nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses". Le lendemain de "Montelimar" on souligne que "dans une révolution aussi étonnante que la nôtre [...] la réunion de milice nationale [...] est une solennité nouvelle en Europe [...] avec échange de serment civique...". Le 28 décembre de Tournon "trois nouvelles assemblées fédératives" sont annoncées à Tournon, Saint-Perai, La Voulte. Le 31 janvier c'est au tour de Valence de recevoir "l'assemblée fédérative". Les assemblées fédératives se poursuivent émaillées quelquefois d'incidents comme à Grenoble: des réclamations font rejeter la formule du serment rédigée par 8 ou 9 membres du comité militaire du camp [...] on corrigea la formule et le serment fut prêté d'un accord unanime".

Relayé par l'Anjou et la Bretagne, le mouvement de fédération gagne l'est de la France:

Nos provinces méridionales nous ont donné l'exemple [...] un patriotisme égal inspire le même projet aux généreux Bretons [...] Appelons les trois Evêchés, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté [...] à Strasbourg. L'Allemagne a les yeux sur nous!<sup>7</sup>.

L'exemple des provinces méridionales donné au reste de la nation française comme modèle de patriotisme est caractéristique de cette période.

Le tempérament méridional est porteur de passion et de violence spécialement dans le domaine religieux. Le comité des rapports présente une évaluation de la situation.

Les évêques ne cessent de prêcher la guerre [...] Les cerveaux inflammables de nos provinces méridionales sont bien plus propres à recevoir ces fortes impressions [...] Nîmes, Uzès, Montauban [...] le chapitre de Strasbourg en ferait autant [...] s'il était possible de fondre la glace des têtes germaniques... 8.

Quelques jours plus tard, le même thème est repris par Chaboud, dans un rapport du comité des rapports:

Il semble qu'un génie malfaisant ait voulu racheter les bienfaits de la nature aux hommes qui habitent ces belles contrées: l'agitation est un

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> *Ibidem*, 12 avril 1790.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> *Ibidem*, 28 octobre 1790.



besoin pour leurs âmes brûlantes et la carrière ouverte aux fourbes, aux enthousiastes qui veulent en abuser. Là fut le berceau de l'inquisition [...] les albigeois sacrifiés [...] la longue chaîne des crimes où la politique est enveloppée du manteau de la religion<sup>9</sup>.

Les terres méridionales sont en effet les lieux d'affrontement religieux dont les mentalités méridionales sont restées marquées et l'ouverture de la question religieuse par l'assemblée nationale provoque des répercussions immédiates dans ces provinces.

Le Midi est plus sensible que d'autres aux questions religieuses pour des raisons historiques évidentes dont le souvenir vivace est souvent ravivé. On se souvient des cathares et de la croisade, les Albigeois, des guerres de religion et de leur cortège de massacre, des camisards. L'Almanach du Languedoc pour l'année 1789 publié par Baour à Toulose rapelle avec complaisance les "événements qui sont passés à Toulouse entre 1570 et 1575 notamment les massacres de prisonniers protestants par les étudiants en droit lors des massacres de la Saint-Barthélémy". Le calendrier liturgique de Toulouse prévoit une procession d'action de grâce pour la Saint-Barthélémy. Dans toutes les histoires de la ville, le massacre des catholiques de Nîmes par les protestants durant la Michelade est rappelé avec insistance. La révocation de l'édit de Nantes avait privé les anciens protestants de toute activité économique, sociale et politique voire même de toute existence légale: l'alternative était clair — fuir au risque de sa vie ou de sa liberté et aux prix de ses biens ou rester, se convertir et devenir un "nouveau catholique" un peu suspect. Tout au long du XVIIIe siècle sur ce fonds juridique d'interdiction les protestants s'étaient réorganisés spécialement dans le Midi de la France et plus spécialement au Languedoc. D'autres ont montré l'importance de l'édit de novembre 1787 restituant un état civil légal aux non-catholiques, il reste à évoquer ses conséquences dans le Midi où "anciens catholiques" et "nouveaux catholiques" craignent d'être écartés du pouvoir local dont ils ont le monopole et aussi peut-être d'avoir à restituer les biens des "religionnaires fugitifs". Leurs craintes se concrétisent à la fin de 1789 quand le droit de citoyenneté et reconnu explicitement "aux protestants, aux juifs et aux comédiens", et par les décrets du printemps 1790 prévoyant le statut des biens des religionnaires fugitifs.

En 1770, dans "l'Avertissement du clergé de France aux fidèles de ce royaume sur les dangers de l'incrédulité", les évêques rappelaient aux

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> *Ibidem*, 23 novembre 1790.



fidèles les principaux dogmes chrétiens et les exhortaient à les suivre. Puis en 1775, dans "l'Avertissement sur les avantages de la religion chrétienne", les évêques faisaient "des exhortations aux véritables fidèles", et appelaient chaque chrétien à devenir un "soldat [...] le membre d'un genre de milice qui autorise même de simples fidèles à réfuter publiquement l'incrédulité [...] qui doit s'engager envers les religions [...] par la prière et une piété édifiante". Les évêques poursuivaient "Unissez vous pour demander à Dieu la conservation de la foi chrétienne dans ce royaume [...] c'est la foi de Clovis, de Charlemagne, de Saint-Louis, celle de tous nos Rois: elle a toujours été celle de la Nation. Elle a terrassé [...] les plus dangereuses hérésies...". Accompagnés de censures de livres, ces "Avertissements" sont répandus dans le royaume par les évêques<sup>10</sup>.

On notera par ailleurs en 1765 l'adoption par de nombreux évêques français de la dévotion du sacré-coeur de Jésus. Connue dès le XVIIe siècle en Normandie autour de Jean Eudes qui, par les séminaires qu'il crée répand la dévotion parmi les prêtres normands, relancée par les visitandines de Paray le Monial à la fin du XVIIe siècle après les visions de Sainte-Marguerite-Marie Alacoque, diffusée par les Jésuites, adoptée par les évêques de Provence pendant la grande peste de 1720, prêchée par des évêques languedociens contre les Jansénistes depuis 1740, la dévotion du sacré-coeur est à la demande de la Reine de France Maria Leszczynska adoptée par les évêques députés de l'Assemblée de 1765. Ceux-ci ne pouvant canoniquement s'engager que pour leur propre diocèse, écrivent aux évêques non députés cette année-là, une lettre circulaire les engageant à adopter cette dévotion. En 1770 l'évêque de Lodève, Fumel publie l'Amour de Dieu, qui popularise la dévotion dans le royaume. Des confréries nouvelles se créent dans ces pays de sociabilité traditionnelle.

Les fidèles, spécialement les fidèles du Midi, placés aux frontières du protestantisme et du catholicisme, sont particulièrement réceptifs et particulièrement préparés à interpréter toute décision de l'assemblée nationale dans un sens favorable aux protestants ou dans un sens défavorable aux catholiques comme la première atteinte contre l'Autel et le Trône et l'annonce de désastres à venir.

L'assemblée nationale a été amenée à détruire le statut d'ordre du clergé, à abolir les privilèges, à nationaliser les biens du clergé, à permettre la dépenalisation des atteintes à la religion à la suite de l'article 10 de la déclaration

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> M. Peronnet, *Les évêques de l'Ancienne France*, 2 vol. Paris-Lille 1977, livre III, ch. 4.



des droits "Nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses", à suspendre puis à interdire l'émission des voeux religieux, puis en juillet 1790 à débattre de la constitution civile du clergé.

Le second semestre de 1790 est entièrement occupé par des débats sur la vente des biens du clergé "ceux qu'il faut garder, ceux qu'il faut vendre" (octobre), sur les traitements des religieux (septembre), des religieuses (octobre) et sur l'exécution des dispositions de la constitution civile du clergé qui débouche sur l'obligation du serment civique fait à tout ecclésiastique fonctionnaire public (26–27 novembre 1790). Le Roi a transformé par son adhésion ou sa sanction les dispositions législatives prises par l'assemblée en lois immédiatement applicables. La prestation de serment est exigé à compter du 1 janvier 1791.

Par 3 fois, le 28 août 1789, le 13 février, le 13 avril 1790, les députés refusent de reconnaître la religion catholique comme religion d'état, c'est-à-dire de maintenir l'exclusivité du culte catholique et la pénalisation des infractions.

L'écho de ces débats se fait entendre jusque dans les endroits les plus reculés du royaume. Dans le Midi, particulièrement les catholiques, quelquefois minoritaires, ont peur du retour des huguenots au pouvoir. Ils se souviennent des manifestations de l'obligation religieuse protestante, ils craignent de perdre le monopole de pouvoir politique exercé depuis la révocation (1681) et ils sont troublés par les restitutions des biens des religionnaires fugitifs. L'édit de novembre 1787 avait ravivé leurs craintes. C'est dans un milieu déjà ébranlé que paraissent toutes les dispositions religieuses des députés immédiatement interprêtées comme une entreprise de destruction de la religion catholique. Les évêques en son temps avaient, en l'assemblée du clergé de 1788, dûment protesté contre l'édit de novembre et avait publié des remontrances au Roi repercutées souvent par les évêques dans leur diocèse. Les évêques de Nîmes, d'Uzès, de Montauban s'étaient fait remarquer par leur attitude hostile à toute mesure en faveur des protestants<sup>11</sup>.

Les députés constatent que l'agitation grandit pendant la semaine de Pâques 1790: "le jour de pâques on a foulé au pied la cocarde nationale à Toulouse...". Le refus de l'assemblée de se prononcer sur la motion Dom Gerle présentée le 13 avril provoque des assemblées, des motions, des pétitions, des adresses. A Toulouse, des réunions houleuses se déroulent les 18, 19, 20 avril 1790. A Paris paraît au début de mai une *Déclaration d'une* 

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> M. Peronnet, Monseigneur Fumel et le sacré-coeur [dans] Etudes sur l'Hérault, 1975.



partie des membres de l'Assemblée Nationale sur le décret du 13 avril concernant la religion, un autre texte diffuse la Protestation de l'évéque d'Uzès à l'Assemblée Nationale. A la même date deux textes sont envoyés de Nîmes et d'Uzès par lettres circulaires aux municipalités du royaume: La délibération des citoyens catholiques de Nîmes est déférée à l'assemblée par les municipalités de Montélimar, de Clermont, de Romans, de Rennes.

Le 1 mai, des incidents caractéristiques opposent à Nîmes protestants et catholiques à travers les gardes nationales, les unes portant la cocarde nationale, les autres, la blanche, le rapport de Nîmes conclut: "Notre ville est en proie aux deux aristocraties politiques et religieuses...".

Le 15 mai, au début de la séance, une dépêche rapporte les incidents survenus à Montauban, le président décide de confier la pièce au comité des rapports pour l'examiner et rendre compte le jour même à l'assemblée. Le rapporteur monte à la tribune quelques heures plus tard et annonce: "Il est donc arrivé le massacre de la Saint-Barthéléray […] jour assigné pour la Contre-Révolution"<sup>12</sup>.

A Nîmes, la situation se dégrade rapidement et du 13 au 17 juin, patriotes et aristocrates, protestants et catholiques, gardes nationaux à cocarde tricolore et gardes nationaux à houppe rouge, s'affrontent dans des mêlées confuses qui provoquent plusieurs centaines de morts. La "bagarre" de Nîmes est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée pendant plusieurs mois et ne trouve son épilogue que le 23 février 1791.

Tous ces mouvements nourrissent l'image du Midi en cours de formation. D'une part les méridionaux ressentent un sentiment d'identité qui s'étend jusqu'à une solidarité active. D'autre part les non-méridionaux constatant ce développement de l'identité et de la solidarité tendent à étendre à l'ensemble du Midi ce qui se passe en un point.

C'est précisément ce qui se produit au moment du premier camp de Jales le 18 août 1790. Le comité des rapports précise que les fédérés de Jales disent que les "résolutions prises vont fixer l'opinion du Midi de la France sur la révolution actuelle". C'est justement cette notion de Midi qui rend grave aux yeux des députés tout mouvement local particulier que l'on craint extensible à tout le sud du royaume. Il n'est pas sûr que cette notion de Midi ne sous-tende pas non plus l'interprétation des événements de 1792, ni de ceux du fédéralisme de 1793, ni de ceux des mouvements

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> «Moniteur», 15 mai 1790.



contre-révolutionnaires de l'An III ni de ceux de l'attaque de Toulouse par les royalistes des 18-19 Thermidor An VII (5-6 août 1799).

On se souvient qu'à l'initiative du maire de Berrias, Bastide de Malbosc et du directoire du district de l'Argentière, une fédération de Garde Nationale est annoncée dans la plaine de Jales. Les travaux préparatoires s'étaient déroulés au chateau de Bannes chez le Comte du Roure en juin et juillet 1790. Les lettres de convocation adressées aux maires sont rédigées le 1 août et un état major du camp est élu. La cérémonie de fédération est prévue pour le 18 août.

Dès avant la réunion des administrations municipales, et de district ou encore l'administration du département de l'Ardèche mettent en garde les municipalités mais au matin du 18 les détachements de gardes nationaux venus de 180 paroisses sont là pour assister à la messe dite par le curé de Bannes que précède, comme il est d'usage, la prestation du serment civique. Il apparaît alors des difficultés sur le texte du serment civique et beaucoup de détachements quittent Jales. Après dispersion un état-major reste en place et assure la publication du manifeste de 50 000 catholiques réunis par la défense de la religion.

A l'automne 1790 et au printemps 1791 les nouvelles divisions religieuses sont mises en place. Suivant le principe d'égalité et d'uniformité, le chef lieu du diocèse est placé au chef-lieu du département. Suivant la tradition ecclésiastique, les diocèses sont regroupés en provinces ecclesiastiques placées sous l'autorité d'un archevêque ou évêque métropolitain. Le regroupement des diocèses en province tient compte en une certaine mesure de la tradition mais aussi des positions géographiques. La métropole du Sud, placée à Toulouse, a sous son autorité 10 diocèses, la métropole des côtes de Méditerranée à Aix en a 9, la métropole du sud-est à Lyon en a 8, et la métropole du sud-ouest à Bordeaux 10. Cette métropole du sud-ouest qui perpétue l'ancienne province de Bordeaux n'a que 4 diocèses sur 10 dans le domaine méridional et celle du sud-est à Lyon 2 sur 8. Les regroupements de départements dans le cadre de la nouvelle organisation ecclésiastique s'effectue autour d'un centre, Paris selon un repérage par points cardinaux, qui fait apparaître largement un regroupement des départements méridionaux.

Une des originalités de cet espace méridional et de ses habitants, les méridionaux, est d'être un espace linguistique et au-delà culturel.

En août 1790, un député l'abbé Grégoire lance une vaste enquête sur ,,les patois de France"; elle est diffusée par le bureau de correspondance de l'assemblée nationale, par le journal de Brissot, le "Patriote Français", et par



le réseau de correspondance des clubs des jacobins. Ce député, curé d'Embermesnil, s'est taillé une réputation locale en gagnant le prix du concours de l'Académie de Metz qui pour 1788 avait pour sujet: "La régénération physique, rurale et politique des juifs". Plus que les réponses, ce qu'il importe ici d'analyser ce sont les différentes questions posées dans la mesure où elles aident à comprendre le sens de l'enquête dans le contexte de l'été 1790.

Le questionnaire adressé aux sociétés des amis de la constitution concerne "les patois [...] et les moeurs des gens de la campagne...". Il fournit une orientation aux réponses en précisant "ont-ils des préjugés? ... Sont-ils plus éclairés depuis 20 ans...? Les moeurs sont-elles dépravées... Les principes religieux sont-ils affaiblis...?" Cette partie du questionnaire s'achève par "Quelles sont les causes, quels sont les remèdes à ces maux?". Cette image des gens de campagne oriente sans doute les réponses. Les trois dernières questions concernent directement la situation politique de l'été 1790: "Quels sont les effets moraux produits chez eux par la révolution actuelle" (question 41). "Trouve-t-on chez eux du patriotisme ou seulement des affections qu'inspire l'intérêt personel"? (question 42). "Les ecclésiastiques, les ci-devant nobles sont--ils en butte aux outrages des paysans, au despotisme des maires et des municipalités?" (question 43). Il n'y a pas lieu d'approfondir la signification du questionnaire. Grégoire il y a seulement à souligner l'enjeu politique representé par "les gens de la campagne". Ces "gens de la campagne" ne parlent que rarement le français et utilisent des "idiomes dialectes ou patois" et Grégoire pose crument la question: "Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement les patois? Quels seraient les moyens?"13

Les députés de l'assemblée nationale constituante ont été saisis de la question linguistique au début de janvier 1790: on rapporte que les décrets ne sont pas compris par les citoyens non francophones; ils décident de faire traduire la constitution, les lois et décrets dans les divers "idiomes" parlés dans le royaume. Le décret du 14 janvier 1790 "charge le pouvoir exécutif de faire traduire les décrets dans les différents idiomes et de les faire parvenir ainsi traduits dans les différentes provinces du royaume" 14.

Le choix des députés se porte sur Dugas "très instruit de la connaissance de tous les idiomes méridionaux" et celui-ci dans une lettre du 19

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> M. Peronnet, L'enquête Grégoire. La question linguistique au Sud, Lenguas 1985.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Lois et décrets, Collection Baudouin, t. 2, p. 15.



janvier propose la liste des départements pour laquelle il faudrait une "traduction en idiome de chaque département". N'intéresse notre propos que la liste des 27 départements parlant un idiome commun avec de fortes variantes par département. La ligne de séparation langue d'oc — français suit les limites septentrionales des départements de Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Allier, Puy de Dôme, Haute-Loire, Ardèche, Basses-Alpes. On notera l'incertitude main- tenue sur le statut linguistique du département de la Drôme. C'est à peu de chose près, mis à part les départements du Massif Central et ceux des deux Charentes, l'espace défini comme Midi par les députés au début de 1790.

Ces "idiomes méridionaux" parlés par les "gens de la campagne" du Midi sont utilisés pour diffuser un message politique aux "gens de la campagne", mais il est aussi utilisé par plaisir par des écrivains dont le public n'est pas le peuple. D'où le statut de beaucoup de ces textes et spécialement de "l'énigmatique Jhalassade" comme l'écrit R. Merle.

La collecte du texte en langue méridionale est largement entamée et au travers de ces publications mais aussi à travers le résultat des recherches que suscitent ces publications, commence à se préciser l'utilisation de la langue du peuple pour s'adresser au Peuple. Dans une Adressa as citouyens de 1790, retrouvée et analysée par H. Boyer, se révèle toute l'ambiguïté d'un texte argumentatif: l'usage de la langue occitane le destine au peuple mais l'impression et la publication le réintroduit dans un circuit de communication dont le peuple est en principe exclu puisqu'il ne sait pas lire. Peut-être faut-il introduire ici la notion d'intermédiaire culturel, celui qui sait lire peut lire au peuple l'adresse rédigée dans sa langue, même si lui personnelement il ne la possède pas ou la possède mal. "L'ennemi est clairement défini: "Lous enemis de la patria [...] Lous enemis de la constitution [...] nostres enemis...". Les moyens qu'il emploie pour tromper et égarer le peuple sont recensés:

faron l'impoussible per aluma la guerra entre naoustres [...] ans l'intentioun de nous sous souleva contre l'assemblada natiounale [...] voulen nou douana a entendre que nositre bon Rei fai pas causa coumuna combe la Natioun [...] nou exciton a la guerra [...] va mema jusqu'a nous ouffrir de chefs [...] creses ti? que se trouvera entre naoustres d'hommes prou mesprisables per se laissa seduire chou l'espoir de gagna quaouques ecus [...] per servi lous dessens meutries de notre ennemis...

La peroraison est encore plus significative: "O citouyens! Visquen toujours dins l'union et la councorda: serviguen d'exemple a touta la Franca



#### Michel Peronnet

couma aven fach jusqu'à yod'...". On trouve ici, de nouveau, et dans la langue du pays l'idée que le Midi inspire le reste du royaume et lui sert d'exemple et que c'est justement ce rôle d'exemple qui pousse tous les ennemis de la révolution à essayer de soulever le Midi et à le faire passer du camp des patriotes dans celui des aristocrates<sup>15</sup>.

Parmi ces ennemis de la révolution figurent le comte d'Antraigues qui après son émigration en février 1790 anime un réseau de renseignements qu'il espère pouvoir transformer en réseau d'action.

Appuyé sur le Salon Français de Paris, Imbert-Colomes à Lyon et Pascalis à Aix, Antraigues utilise les renseignements obtenus pour informer des cours étrangères: en 1791 la Cour d'Espagne. Il accompagne souvent des renseignements soigneusement triés et épurés de rapports indiquant des plans d'action. En mai 1791, il propose un plan d'insurrection royaliste dans les "provinces du Midi attachées au Roi et à la Religion". Bien entendu, d'Antraigues est sensible au prestige symbolique attaché à Jales et il demande à ses correspondants de se renseigner sur l'état major et sur le camp.

Le 24 janvier 1792, d'Antraigues évoque le projet d'une république du Midi que lui auraient envoyé Rabaud, Boissy et Faujas de Saint Fond, projet consistant à s'appuyer sur un tiers parti pour rétablir "la province du Languedoc dans ses anciennes limites [...] former une république fédérative [...] se détacher de la France [...] Les protestants auraient la gloire de voir triompher leur idée favorite...". Ce projet remonte aux guerres de religion. Il unit des villes protestantes entre elles en une organisation d'assemblées politique: un serment d'union consolide la formation. Le texte organisateur est semble-t-il celui d'une libelle, le *Réveille matin des Français* que l'on trouve conservée dans des collections méridionales: il a été évoqué et présenté comme texte constitutionnel par les historiens du Languedoc, Dom Devic et Dom Vaissette, et par l'historien de Nîmes, Menard. On peut évoquer à ce propos le regain d'intéret porté à l'histoire du XVIe siècle par les hommes de la seconde moitié du XVIIIe: les rééditions se multiplient tandis que des éditions révèlent au public des oeuvres restées inédites<sup>16</sup>.

Les protestants du Midi avaient, semble-t-il, gardé le souvenir de cette fédération huguenote. On chuchotait que Rabaut Saint Etienne avait

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> H. Boyer, "Argumentés en langue dominée". La question linguistique, Collection A. Boyer, G. Fournier, Les textes occitans de la période révolutionnaire, Section Française de l'Association Internationale d'Etudes Occitanes, Montpellier 1989.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> J. Chaunie, Le réseau d'Antrigues, Paris 1974.



retrouvé les détail de l'institution dans des papiers privés; que le projet avait été envoyé à la Fayette. On constate que l'imputation se fonde sur des faits réels: la rencontre Rabaut-La Fayette dans le Midi au moment de la préparation de l'édit des non-catholiques en 1787.

En février 1792, des troubles sérieux éclatent en Lozère. Le 25 février 1792, la municipalité "aristocrate" de Mende chasse la garnison de la ville. L'atmosphère se prêtait à de telles manifestations. A la fin de novembre 1791, s'était ouverte puis refermée deux mois plus tard, la guerre des Tours "Jacqueries patriotes punitives" de Lozère17. Florac, ville patriote, avait réagi par la réunion des gardes nationaux et l'ordre de se tenir prêts à marcher. A Mende, non contents de chasser les troupes chargées de maintenir l'ordre, les "aristocrates" font fermer le club et emprisonnent les clubistes, les patriotes et l'évêque constitutionnel. Les municipalités de Florac et de Marvejols, puis le Directoire du département de la Lozère, réagissent et envoient des détachements de gardes nationaux vers Mende. L'assemblée nationale met la municipalité en accusation et ordonne l'arrestation de l'évêque réfractaire, Monseigneur de Castellane. Tout rentre dans l'ordre peu après.

En avril 1792, plus symptôme de nervosité que véritable action concertée, s'ouvre, dans le Gard voisin, "la guerre des chateaux". Aux limites des départements du Gard et de l'Hérault, des paysans pillent des chateaux pour venger l'attentat perpétré au passage du Rhône contre des gardes nationaux qui avait fait 69 morts par voyage. On sait maintenant qu'il s'agissait d'un accident.

En mai 1792, les patriotes de Marseille engagent des troupes contre Arles et Avignon pour rétablir l'ordre.

Le 20 mai 1792, la déclaration de la guerre au "Roi de Bohème-Hongrie" est à l'origine de la première coalition contre la France. Dès cette date, les événements extérieurs se répercutent constamment sur l'intérieur portant aux uns l'espoir, aux autres le désespoir.

Sur le plan militaire, les territoires des divisions créés en 1788 sont remodelés pour coïncider avec les limites des nouveaux départements. Les 7, 8, 9, 10, 11, 20 divisions militaires de 1791 succèdent au 11, 12, 13, 14 de 1789 et comme elles, couvrent le sud du royaume. L'organisation et le deploiement des forces militaires change aussi et une armée entière, l'Armée

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> R. Laurent, G. Guignaud, *La Révolution Française dans le Languedoc Mediterranéen*, Toulouse 1987.



du Midi commandée par Montesquieu est chargée à la fois du maintien de l'ordre intérieur et de la défense des frontières des Alpes et des Pyrénées. Le ministre Degrave "appelle toute l'attention de l'assemblée sur la situation du Midi [...] Il est utile et nécessaire d'y établir le calme..."

Le ministre souhaite que le retour au calme s'effectue sans "l'usage des moyens militaires [...] sans du moins que ces moyens soient les seuls employés"<sup>18</sup>. L'inquiétude grandit et les rapports s'ajoutent les uns aux autres jusqu'à celui qui est reçu fin août. "On reçoit des détails satisfaisants sur le Midi": ils émanent du général et des "commissaires nationaux envoyés à l'armée du Midi"<sup>19</sup>.

L'armée du Midi, créé le 13 avril 1792, divisée par la suite en armée des Alpes, armée d'Italie et armée des Pyrénées, a pour ressort les 7, 8, 19, 9, 10, 11, 20 divisions, c'est-à-dire: "des Bouches du Rhône à l'embouchure de la Gironde" pour l'armée des Pyrénées et "des Bouches du Rhône à la frontière du Var" pour l'armée des Alpes donnant l'image d'un Midi bi-face: méditerranéen et atlantique.

Le directoire du département de l'Ardèche s'inquiète au début de juil-let 1792: "Nos craintes sur les projets des ennemis de la révolution n'étaient que trop fondées [...] On signale des rassemblements armés à Saint-Sauveur et Cruzières [...] M. Saillans, décrété d'arrestation [...] vient de se mettre à la tête d'un parti contre-révolutionnaire [...] il a attaqué le chateau de Jales avec 2000 hommes". On donne lecture de papiers saisis et de lettres interceptées de "Saillans se disant lieutenant-général des armées des frères du Roi [...] qui ordonne au nom des princes [...] d'aller attaquer la ville du Puy [...] Conciliabules de prêtres, de ci-devant nobles d'officiers chassés de leur régiment..."

Toutes les mesures militaires sont prises en accord entre les commandants de l'armée du midi et les autorités des départements du Gard et de l'Ardèche. Trois colonnes composées de militaires et de gardes nationaux convergent sur Jales, dispersent les insurgés, détruisent les villages rebelles et exécutent les responsables du camp.

La notion de Midi comme milieu homogène et spécifique étendu de Bordeaux à la frontière du Var se dégage rapidement comme repère géographique par rapport au centre parisien. La nuit du 4 août fait disparaître le repère provincial, les lois du 14 décembre 1789 et le 15 janvier 1790 créent

<sup>18 «</sup>Moniteur», 14 avril 1792.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> *Ibidem*, 19 août 1792.



des départements sans pour autant les imposer encore comme système de repérage unique. La notion de midi apparaît dans le discours des députés à l'automne 1789 et devient rapidement d'usage courant. Dans cette notion interfèrent différents caractères. Le premier est le patriotisme qui a pour exemple reconnu de tous, la ville de Marseille, le second est l'affrontement religieux catholiques protestants, le troisième est la reconnaissance — sinon la découverte — de la méridionalité comme support d'un ethnotype et d'une culture. Cette découverte incite très tôt les députés y compris ceux du Midi à considérer comme une seule unité cette France méridionale où tous les événements qui surviennent sont constamment rapportés à la méridionalité et étendus systématiquement sur tout l'espace de la France du Sud selon l'axe Bordeaux, Garonne, seuil de Lauraguais, façade méditerranéenne, avec des extensions vers la montagne pyrénéenne et la montagne alpine, une remontée le long du Rhône jusqu'à Valence à peu près, et l'exclusion du Massif Central. Aux franges du domaine méridional Lyon et le Dauphiné sont annexés ou non au domaine méridional suivant les péripéties.

La notion de Midi est une notion synthétique permettant un repérage dans le cadre du "royaume un et indivisible". Cette notion s'impose relativement facilement dans la mesure où son adoption s'inscrit dans un courant d'idées. Le terme de Midi utilisé comme repérage géographique et au-delà sociologique, ethnologique et anthropologique est d'emploi récent au moment de la Révolution. Faute d'une étude précise, on peut penser que l'expression apparaît vers 1760–1770: elle a été employée par Géraud-Soulavie, en 1784 sous la forme "La France méridionale" pour une histoire naturelle par Mailhol en 1771, dans sa *Lettre aux Gascons*.

Comme l'a fait remarquer Christian Anatole, "Gascon" est un terme qui désigne sous la plume de Mailhol, comme sous celle de ses contemporains, tous les habitants du sud du royaume. De même quand il s'agit pour un grammairien de corriger les fautes des méridionaux il baptise son manuel les *Gasconismes corrigés*<sup>20</sup>.

Les philosophes ont toujours été préoccupés par le problème de l'inné et de l'acquis dans la formation des hommes et toute une école philosophique attribue aux conditions naturelles, "les climats", une influence déterminante dans l'acquis.

Cardan paraît un des premiers à avoir présenté cette hypothèse, mais y a-t-il un (premier en histoire des idées? La théorie anthropologique des

 $<sup>^{20}</sup>$  La question linguistique au Sud, Lenguas 1985 ; L'identité culturelle du Sud, Amiras 1987.



Lumières débouche directement sur une opposition entre le froid et le chaud, le nord et le sud, l'un portant au travail et à la création, l'autre à la paresse et à la douceur de vivre, le premier suscitant l'Europe du progrès, l'autre l'Europe de l'inertie<sup>21</sup>. Montesquieu évoque "les peuples du Midi [...] où l'abondance de toutes choses les met en état de se passer de tout, de vivre de chez eux et de n'avoir que peu de besoins, auraient trop d'avantages sur les autres si le climat et la nature ne leur donnaient une paresse qui les égalise..." La théorie se précise avec Buffon dans *Variétés de l'espèce humaine* en 1749. L'auteur part de l'idée de race définie par des caractères précis et introduit l'idée "de la dégénérescence qui, d'une race primitive, ferait naître des races présentant avec elle des caractères communs, mais altérés par l'effet du climat".

La suite dérive des prémices: "c'est en descendant vers le midi que les traits commencent à changer", mais de quel midi s'agit-il? Buffon ajoute: "c'est depuis le 40° jusqu'au 50° degré [...] que se trouvent les hommes les plus beaux et les mieux faits: c'est sous ce climat qu'on doit prendre le modèle ou l'unité à laquelle il faut rapporter toutes les autres nuances de couleur et de beauté"<sup>22</sup>. Le complément vient ensuite: "les caractères sont devenus héréditaires par l'action constante et continue des causes [...] les hommes de la nation sauvage seraient plus basanés, plus laids, plus petits, plus ridés que ceux de la nation policée".

Le discours anthropologique des Lumières unit des thèmes déjà connus en vue d'une synthèse cohérente, fondée sur l'existence d'une loi naturelle: les climats altèrent et font dégénérer une race humaine initialement parfaite en une série de races de plus en plus éloignées du modèle initial en descendant vers le sud ou en remontant vers le nord.

Un discours ethnologique se dégage durant la meme période: c'est le discours qui tend à déterminer des caractères physiques et moraux spécifiques de chaque "peuple" avec ses moeurs et ses usages et les interprétations données à l'époque. Il s'agit bien là d'un regard de l'autre sur un groupe placé en situation sociale et jugé différent. Les premiers ethnotypes dégagés

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> G. Gursdorf, Les sciences humaines et la pensée occidentale: les principes de la pensée au siècle des Lumières, Paris 1978; M. Ducher, Anthropologie et histoire au siècle des Lumières, Paris 1971.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> G. Gursdorf, op. cit., p. 94–98.



sont nationaux et cette description est contemporaine de l'état national ou de la prise de conscience d'une communauté de culture<sup>23</sup>.

Placés dans la nécessité de se repérer dans un royaume UN successeur d'un royaume PLURIEL, des députés de l'assemblée nationale utilisent le système de repérage le plus simple pour des hommes habitués à lire l'espace sur des cartes: les points cardinaux. Parmi ces points cardinaux Midi se dégage pour designer l'espace correspondant au quart sud du royaume, par extension méridional est utilisé pour caractériser l'habitant de ce pays. Le méridional en arrive à devenir, dans ces années 1789–1790, un type humain de caractère violent et versatile, utilisant une langue particulière et appartenant à un monde culturel perçu comme différent dont les députées appréhendent les vives réactions et la versatilité. Manquant d'éléments de repérages en passant d'un monde pluriel à un monde unique, les députés nationaux ont pour leur part inventé le Midi tandis que les populations concernées se sont découvertes du Midi et se sont identifiées comme méridionales.

#### Narodziny "midi" (południa) w okresie Rewolucji Francuskiej

W 1789 r. nastąpiła likwidacja tradycyjnych podziałów terytorialnych we Francji. Jej rezultatem było nie tylko utworzenie departamentów, ale i powstanie nowych regionów obejmujących grupy powiązanych wzajemnie departamentów. Przykładem tego samoistnie rozwijającego się procesu jest ukształtowanie się pojęcia "Midi", określającego krainę rozciągającą się w południowej części Francji. Autor wyróżnia czynniki, które spowodowały wyodrębnienie się grupy departamentów południowych (*méridionaux*). Były to m.in.: tradycja aktywności politycznej w tym regionie, specyfika stosunków religijnych, ponadto własny język i obyczajowość.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> M. Peronnet, Sud, Midi: du discours anthropologique des Lumières au discours politique de la révolution [dans] Etudes sur l'Hérault, 1985; Les protestants du midi, ibidem, Le sud: mythes, images, réalités, ibidem; Le Midi pendant la révolution: les tables du "Moniteur", Amiras 1986; Un Midi de toutes les couleurs, Midi Rouge, Midi Blanc, Province Historique 1986.